

Droit fiscal suisse et international: fiscalité des personnes morales et autres types de sociétés

28 et 29 septembre 2017
Lausanne (deux journées entières)

Séminaire fiscal

OREF



**EXPERT
SUISSE**

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux conseillers expérimentés, avocats ainsi qu'aux juristes et fiscalistes.

Contexte et problématique

Les défis auxquels doivent faire face les entrepreneurs dans un contexte économique hautement concurrentiel les conduisent à devoir adapter leurs habitudes commerciales. Ils repensent leur modèle de développement international, utilisent des formes juridiques moins courantes, recherchent l'efficacité en se réorganisant. Le conseiller fiscal doit répondre aux besoins de ses clients en s'ouvrant à cette évolution.

Dans ce contexte, le premier jour sera consacré à des personnes morales ou formes d'organisation d'une activité économique moins connues ou peu utilisées. Ainsi, seront abordées des questions liées à la fondation, qu'elle poursuive un but privé ou un but d'utilité publique, aux différentes formes de détention de biens immobiliers, aux placements collectifs de capitaux et aux sociétés de personnes, notamment dans leur dimension internationale.

Dans la seconde journée, des thèmes plus classiques afférents à la fiscalité des sociétés de capitaux seront abordés, tel que les apports, les rachats d'actions ou encore les transferts d'actifs ou d'activités vers l'étranger. Lors de l'analyse de ces thèmes, l'accent sera mis sur des développements législatifs ou jurisprudentiels récents.

Objectifs

Les objectifs du présent séminaire sont:

- Jour 1: illustrer et exposer, principalement par des cas pratiques, les particularités liées aux fondations, les opportunités offertes par l'utilisation de sociétés de personnes, les évolutions relatives aux placements collectifs de capitaux et la variété des différents modes de détention de biens immobiliers.
- Jour 2: exposer des thématiques importantes liées à la fiscalité des sociétés de capitaux au travers de cas pratiques en mettant l'accent sur des problématiques actuelles et développements récents.

Thèmes

- La fiscalité des fondations, qu'elles poursuivent un but d'utilité publique ou des fins privées
- Le traitement fiscal des sociétés de personnes, notamment dans le cas de situations internationales
- Les principes applicables aux placements collectifs de capitaux (impôts directs et autres impôts)
- La propriété immobilière indirecte au travers de diverses structures de détention
- Le traitement fiscal des apports et des restructurations impliquant des apports
- Les principes fiscaux applicables au rachat d'actions propres
- Le transfert d'actifs ou d'activités à l'étranger
- La fiscalité des établissements stables

Méthode

Pour le premier jour, le séminaire mettra l'accent sur la pratique par la présentation de cas, ponctués par des précisions théoriques. Pour le second jour, les thèmes seront exposés pour partie par des cas pratiques et pour partie par des références théoriques et des exemples.

Une documentation circonstanciée sera remise lors du séminaire comprenant les exposés théoriques, les cas pratiques et les propositions de solution.

Responsables du séminaire

Jean-Marie Hainaut, OREF

Floran Ponce, OREF

Conférenciers

Alain Biedermann, remplaçant du chef de division, Division perception, Administration fédérale des contributions, Berne

Sébastien Criscione, chef d'équipe, Division Contrôle externe DAT, Administration fédérale des contributions, Berne

Xavier Eggspühler, associé EY SA, leader TP practice Suisse Romande, Genève

Raphael Gani, Docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, expert fiscal CSI, juriste fiscaliste, Administration cantonale des Impôts Vaud

Prof. Dr Pierre-Marie Glauser, professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne, avocat, expert fiscal diplômé, lic.oec. HSG, Oberson Abels, Lausanne/Genève

Jean-Marie Hainaut, expert fiscal diplômé, titulaire du brevet d'avocat, associé EY SA, Genève

Stefano Lembo, expert fiscal diplômé, titulaire du brevet d'avocat, responsable fiscal Produits & Clients, Banque Pictet & Cie SA, Genève

Thierry de Mitri, expert fiscal diplômé, de Mitri Conseils SA, Lausanne

Frédéric Neukomm, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M., Lenz & Staehelin, Genève

Janick Pochon, experte fiscale diplômée, associée KPMG SA, Lausanne/Genève

Floran Ponce, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M., associé Lenz & Staehelin, Genève

Yi-Xin Tseng, experte fiscale diplômée, senior manager KPMG SA, Lausanne/Genève

Date

28.09. et 29.09.2017 (2 journées entières)

Lieu

Hotel Royal Savoy Lausanne
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.fr.royal-savoy.ch

Prix du séminaire

CHF 1300.- pour les non-membres
CHF 1100.- pour les membres OREF et EXPERTsuisse et leurs collaborateurs

Sont compris

- toute la documentation
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 8%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 16 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre OREF
 Membre EXPERTsuisse

Droit fiscal suisse et international:
fiscalité des personnes
morales et autres types de sociétés

- 28 et 29 septembre 2017
(Lausanne)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliant des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:

SEMINAIRE FISCAL, OREF-EXPERTsuisse, c/o EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.